

# Procès-verbal du Conseil

24 MAI 2024

---

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal,

**Sous la présidence de** : Monsieur Etienne MALACHANNE, Maire

**Présents** : MERLE - HLYWA – GIBELIN (Arrivé à 18h30) – RIOS - TRAUCHESSEC - BONNET - COURBIER - FABREGUE -SAEZ - SINET -GUY - DEBAILLE -GAYTON.MESA - BOINON - BERARD DE MALAVAS –ROSSO - DANIEL

**Procurations** :

POLGE a donné procuration à PETIT

DENNEULIN a donné procuration à SAEZ

WILUS a donné procuration à DEBAILLE

**Absente** : VERDELHAN

**Excusé** : FABREGUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, valablement délibérer.

**Nomination du secrétaire de séance** :

Sur proposition du Maire, le conseil Municipal nomme, à l'unanimité Madame Maryline Hlywa pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Information** :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de réception de divers courriers anonymes à destination du maire et certains adjoints dont les propos sont diffamants et faux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il portera cette information à la gendarmerie.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024**

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations.

Aucune remarque n'est signalée.

**Ordre du jour de la séance du 24 mai convoquée le 16 mai 2024**

**Monsieur le Maire retire la délibération n°7 sur les droits de place.**

**Avant de débiter l'ordre du jour 1 minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Robert Courbier décédé en avril qui a connu le plus long mandat d'élu à Salindres (6 mandats).**

**DE2024-58 Création d'un poste de rédacteur et mise à jour du tableau des effectifs**

**Rapporteurs** : Etienne Malachanne

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 04 avril 2024 concernant la nomination d'un agent au grade de rédacteur suite à sa réussite au concours de rédacteur territorial (liste d'aptitude du 15 mars 2024), il est nécessaire de créer un poste au grade de rédacteur 1<sup>er</sup> grade et de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Le conseil municipal après en avoir débattu adopte cette délibération à l'unanimité**

**DE2024-59 Création de quatre emplois dans le cadre d'avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Etienne Malachanne

Considérant les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité, et les avancements de grade proposés, 4 créations de poste doivent être proposées et le tableau des effectifs doit être mis à jour.

**Le conseil municipal après en avoir débattu adopte cette délibération à l'unanimité**

**DE2024-60 Recours au service civique**

**Rapporteur** : Pierre Trauchessec

Pour pouvoir accueillir des services civiques aux écoles il est nécessaire de constituer un dossier préalable qui engage la Commune dans le dispositif. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

**Le conseil municipal après en avoir débattu adopte cette délibération à l'unanimité**

**DE2024-62 Cession de la balayeuse de la commune**

**Rapporteur** : Thierry Merle

La Commune a investi dans une nouvelle balayeuse aspiratrice. Aussi il convient de vendre l'ancienne balayeuse aspiratrice dénommée Mathieu Yno Ravo C540.

Le montant de la vente s'élève à 19 200 euros TTC. La société Condamin Nettoyage s'est porté acquéreur.

**Le conseil municipal après en avoir débattu adopte cette délibération à l'unanimité**

**DE2024-63 Vidéosurveillance City Stade demande de subvention**

**Rapporteur** : Etienne Malachanne

Dans le cadre de l'aménagement du city parc inauguré le 20 janvier dernier.

Une caméra de surveillance veillera à sécuriser le lieu destiné aux collégiens associations et habitants.

Le Montant du dispositif s'élève à 4784 euros HT.

Considérant que ce projet peut être soutenu par l'État au titre de la DETR et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou tout autre financeur public

Le plan de financement est le suivant :

Organisme	Montant en euros HT	%
ETAT FIPD-DETR	2392	50
Ville	2392	50
<b>TOTAL</b>	<b>4784</b>	100%

**Le conseil municipal après en avoir débattu adopte cette délibération à l'unanimité**

**DE2024-64 Demande de subvention pour caméra piétonne pour la Police Municipale**

**Rapporteur** : Etienne Malachanne

Dans le cadre de la prévention et l'accompagnement des missions de police municipale l'utilisation de caméras piétonne serait utile

Considérant que ce projet peut être soutenu par l'Etat au titre de la DETR et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou tout autre financeur public.

Le plan de financement est le suivant :

Organisme	Montant en euros HT	%
ETAT FIPD-DETR	272.5	50
Ville	272.5	50
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>100%</b>

**Le conseil municipal après en avoir débattu adopte cette délibération à l'unanimité**

**DE2024-65 Augmentation des loyers de la résidence de la Tour**

**Rapporteur** : Maryline HLYWA

Depuis l'ouverture de la résidence de la Tour en 2016, aucune augmentation de loyer n'a été pratiquée sur le 20 logements de la résidence.

Les élus n'ont jamais répercuté l'augmentation par le bailleur Logis Cévenol, sur les locataires.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 10 euros et non pas l'IRL

Ainsi l'augmentation du loyer sera appliquée comme suit :

	PLAI	PLUS	PLS
<b>LOYER NU</b>	<b>319,85 €</b>	<b>359,50 €</b>	<b>448,42 €</b>
<b>Loyer + Charges (80 €)</b>	<b>399,85 €</b>	<b>439,50 €</b>	<b>528,42 €</b>

**1 vote contre Régine Berard de Malavas**  
**Adoptée**

Fin de séance à 18h50

Date publication :

Pour copie conforme,  
Le Maire, E. MALACHANNE